

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

DELIBERATIONS

Approbation du compte- rendu de la CLECT

La Commission Locale des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 31 mai dernier pour définir le montant des charges transférées aux communes. Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du code Général des impôts, le rapport de la C.L.E.C.T. traitant des évaluations de transfert de charges doit faire l'objet de délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président.

La commune de Glaire était concernée par 2 dossiers sur les 4 examinés :

Zones d'Activités : Restitution sur les années précédentes et proposition de révision des calculs précédents

Compétence transport : Atribus ;

L'impact sur l'attribution de compensation est positif pour la commune : + 39 802 €.

Le compte- rendu complet de la CLECT est joint en annexe de ce rapport.

Considérant ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la C.L.E .C.T. du 31 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (2 abstentions).

Décision modificative 01/2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY, Adjoint aux finances, afin qu'il présente la D.M. 01/2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
ARTICLES	DEPENSES
2128	-54 000,00 €
2151	-54 000,00 €
21318	-2 000,00 €
2041582	2 000,00 €
2315	108 000,00 €
	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette D.M. 01/2018.

Participation financière à l'enfouissement de réseaux FDEA

Des travaux supplémentaires devant être réalisés sur le réseau électrique lors des TR1 et TR2, il convient de vous présenter les certificats techniques modificatifs suivants :

- Le certificat technique relatif à la participation financière des communes pour le chantier n°01170016 de dissimulation des réseaux électriques, rue Foch TR1, avec une participation communale de 18 950,00 €
- Le certificat technique relatif à la participation financière des communes pour le chantier n°01170017 de dissimulation des réseaux électriques, rue Foch TR2, avec une participation communale de 24 817,00 €

Il vous est demandé :

- D'approuver les certificats techniques ci-dessus
- D'autoriser le Maire à les signer, à payer et retoucher la somme correspondante à chacun de ces certificats techniques.
- De fixer la durée d'amortissement de travaux, durée maximale de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les certificats techniques ci-dessus
- Autoriser le Maire à le signer, à payer et retoucher la somme correspondante à chacun de ces certificats techniques.
- Fixe la durée d'amortissement de travaux à 30 ans.

Mise en location d'une partie de l'école sise place de la mairie à une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en location du rez- de –chaussée de l'école sise place de la mairie à des assistantes maternelles dans le cadre de l'ouverture d'une M.A.M. à l'association les Min'hiboux. Elles disposeront d'une surface de 102, 31 m². Il est proposé de fixer le loyer à 620 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à la majorité de louer ce local à la M.A.M. à l'association les Min'hiboux à compter du 10 septembre 2018, de fixer le loyer à 620 € et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire établir un bail et signer tous documents afférents.

Dénominations et numérotations de rues

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la comune et rappelle le projet de lotissement de Madame BRUNSON NAPARTY Annie. Il est donc nécessaire d'attribuer une adresse aux habitations qui vont y être construites. Il est proposé :

- Pour la rue allant du n°23 Clos du Château vers Iges, numéros pairs à droite : rue de l'ancien lavoir ou rue Simone Veil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (10 voix pour) rue de l'ancien lavoir (contre 5 voix pour la rue Simone Veil) et le principe de numérotation.

- Pour la rue comprenant les voies d'accès et la rue à l'arrière des numéros pairs de la rue de l'ancien lavoir, les numéros pairs (à compter du n°2) commenceront à l'arrière du n°16 de la rue de l'ancien lavoir et les numéros impairs (à compter du n°1) commenceront face au n°2 de cette même rue : rue de la source ou rue Simone Veil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (13 voix pour) rue Simone Veil (contre 2 voix pour la rue de la source) et le principe de numérotation.

DIVERS

Manifestation sur la voie verte le 1^{er} septembre 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental des Ardennes organise une manifestation sur la voie verte le 1^{er} septembre prochain. Une première réunion en leur présence et celles de présidents d'associations de Glaire a déjà été organisée. Les stands seront installés au bout de la place de la mairie près de la friterie. Une seconde réunion sera programmée prochainement.

Inauguration des travaux de réfection du chœur de l'église de Glaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUY. Ce dernier informe le conseil municipal que l'inauguration des travaux de réfection du chœur de l'église de Glaire aura lieu le samedi 22 septembre prochain.

Points sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint en charge des travaux. Ce dernier fait un point sur l'avancée des travaux en cours notamment ceux de la rue du Maréchal Foch, de la restauration du chœur de l'église et de l'aménagement de la M.A.M.